

L'OFFICE COMMUNAUTAIRE
D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS
5 Rue Maurice Ravel
Boîte postale 14
27940 - AUBEVOYE

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

CLIENT



ELBEUF

11, rue d'Alsace B.P. 413
76504 Elbeuf cedex
T 02 32 96 52 00

LE NEUBOURG

56, rue de la République
27110 Le Neubourg
T 02 32 35 24 74

BOURG-ACHARD

62, rue de l'Avenir
27310 Bosgouet
T 02 32 20 91 00

ASSOCIATION L'OFFICE COMMUNAUTAIRE D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS

Association déclarée à la Sous-Préfecture des Andelys, n°W271000055

Siège social : 5, rue Maurice Ravel – BP 14 – 27 940 AUBEVOYE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

contact@cogebis.com - www.cogebis.com

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Aux membres de l'Association L'O.C.A.L.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L'O.C.A.L., relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

contact@cogebis.com - www.cogebis.com



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

contact@cogebis.com - www.cogebis.com

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ELBEUF, le 25 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes,
La SARL COGEBES

Représentée par *Bénédicte BREANT DELIENS*



BILAN

Bilan Actif

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 20/05/19
Tenue de compte EURO

LOCAL

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 264	3 264		
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres	94 190	74 484	19 706	15 577
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	97 454	77 748	19 706	15 577
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	5 882		5 882	6 656
Autres créances	101 742		101 742	53 529
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	72 859		72 859	137 836
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	10 343		10 343	2 038
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	190 826		190 826	200 058
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	288 280	77 748	210 532	215 635
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à moins d'un an				117 967
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

COGEB S ADEC EUROPE
S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

Bilan Passif

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 20/05/19
Tenue de compte EURO

LOCAL

	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	92 323	84 769
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	26 010	7 555
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	118 334	92 323
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 483	20 613
Dettes fiscales et sociales	64 111	91 249
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	11 605	11 450
TOTAL IV DETTES	92 198	123 312
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	210 532	215 635
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	90 320
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

COGEBES ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/18 au 31/12/18
Edition du 20/05/19
Tenue de compte EURO

LOCAL

	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	390 624	380 707
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	390 624	380 707
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	770 314	752 178
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		2 589
- Cotisations		
- Autres produits	8 151	10 789
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	1 169 089	1 146 264
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	299 981	311 870
- Impôts, taxes et versements assimilés	29 191	30 527
- Salaires et traitements	609 589	613 151
- Charges sociales	194 737	188 023
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 573	8 503
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	2 591	2 999
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	1 143 662	1 155 072
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	25 427	(8 809)
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	486	700
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	486	700
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	486	700

COGEB S ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/18 au 31/12/18
 Edition du 20/05/19
 Tenue de compte EURO

LOCAL

	31/12/2018	31/12/2017
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	25 913	(8 109)
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	1 394	15 751
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 394	15 751
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion	1 297	88
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 297	88
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	97	15 663
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	1 170 969	1 162 715
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	1 144 959	1 155 160
EXCEDENT OU DEFICIT	26 010	7 555
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		

COGEBES ADEC EUROPE
 S.A.R.L. au capital de 468 000 €
 11 Rue d'Alsace - B.P. 413
 76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
 SIRET : 365 501 097 00064
 Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

ANNEXE

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui dégage un excédent de 26 010,29 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social : L'association a pour but :

- De permettre aux adhérents, petits et grands, d'accéder à un accueil, une information, une documentation, des animations et loisirs de proximité plurigénérationnels, interculturels et globaux ;
- De mener, inciter, coordonner des actions vers et avec les jeunes et adultes dans tous les domaines de la vie sociale ;
- La création, la gestion, le contrôle et la coordination des équipements et actions culturelles de la commune.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Il a été retenu la méthode simplifiée dite prospective pour les amortissements, selon l'application du règlement 02-10 art 15-1, amendé par le règlement 03-07 et modifié par celui 05-09, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	3 263,86			3 263,86
Matériel d'activités				
Matériel de bureau et informatique	27 897,81	11 028,00		38 925,81
Matériel de transport	25 953,65			25 953,65
Mobilier	15 537,84	673,60		16 211,44
Matériel pédagogique	13 099,12			13 099,12
Immobilisations en cours				
Total	85 752,28	11 701,60		97 453,88

b) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	100%	3 263,86			3 263,86
Matériel de bureau et informatique	33%	25 991,09	1 909,36		27 900,45
Matériel de transport	20 à 33%	18 776,02	3 274,70		22 050,72
Mobilier	20 à 33%	11 291,88	1 191,73		12 483,61
Matériel pédagogique	33%	10 852,03	1 196,87		12 048,90
Total		70 174,88	7 572,66		77 747,54

2. Immobilisations financières

Nature	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts			
Parts sociales			
Dépôts et cautionnements			
Total			

COGEB S ADEC EUROPE
S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

3. Avances et acomptes versés

Nature	Montant
Total	

4. usagers

Nature	Brut	Provision	net
Usagers	5 882,00		5 882,00
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	5 882,00		5 882,00

5. Subventions à recevoir

Nature	Montant
CCEMS St Aubin/Gaillon	31 000,00
Val d'Hazez	3 333,00
CAF	900,00
Total	35 233,00

6. Autres créances

Nature	Montant
Solde prestations CAF	57 489,09
Solde CAF CLAS	8 837,50
MSA	181,98
Total	66 508,57

7. Valeurs mobilières de placement

Nature	Quantité	Valeur	plus value à la clôture
Total			

8. Disponibilités

Nature	Montant
Société Générale - 37261290	45 216,03
Société Générale - 37261381	4 414,17
Société Générale - Livret	11 092,69
Société Générale - Livret	11 574,41
Intérêts courus à recevoir	486,16
Caisse	75,45
Total	72 858,91

9. Charges constatées d'avance

Nature	Montant
Fa SAGE	1 598,89
Fa Antibug maintenance	8 599,68
Fa INGENICO	144,72
Total	10 343,29

COGEB S ADEC EUROPE
S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Nature	Début	Obtentions	Fin
CAF	11 699,64		11 699,64
Espace Condorcet	733,00		733,00
Total	12 432,64		12 432,64

3. Provisions

Nature	Début	Dotations	Reprises	Fin
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total				

4. Fonds dédiés

Nature	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

5. Emprunts et dettes assimilées

Nature	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunts auprès des Ets de crédit			
Intérêts courus sur emprunts			
Intérêts courus à payer			
Total			

6. Avances et acomptes reçus

Nature	Montant
Total	

7. Fournisseurs

Nature	Montant
Fournisseurs	5 775,20
Fournisseurs, factures non parvenues	10 707,56
Total	16 482,76

COGEB S ADEC EUROPE
S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

8. Dettes fiscales et sociales

Nature	Montant
Pers - Dettes Prov Congés payés	9 916,88
Pers - Charges à payer	
URSSAF	15 800,00
Retraite	4 634,49
Prévoyance	4 558,40
Org. Sociaux - Charges à payer	
Charges sociales / Congés payés	4 854,24
CPAM en attente	1 878,53
Taxe sur les salaires	9 859,00
Uniformation	11 854,00
Comité d'entreprise	755,15
Total	64 110,69

9. Autres dettes

Nature	Montant
Total	

10. Produits constatés d'avance

Nature	Montant
Subv CAF CLAS 2018	10 605,00
Trop perçu subv DRJS	1 000,00
Total	11 605,00

COGEBES ADEC EUROPE

S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nature	Exercice clos	Exercice Précédent
CLSH	218 439,79	207 105,59
Ateliers permanents	600,00	879,50
Camps	17 446,00	26 452,00
Soirées	120,00	
CAF	112 169,34	105 426,90
Participations CLAS	17 519,60	17 222,80
Contrat d'animations	21 983,00	21 983,00
Prest serv - MSA	1 086,48	1 204,20
Prestations services divers	1 259,67	433,16
Total	390 623,88	380 273,99

2. Subventions d'exploitation

Nature	Exercice clos	Exercice Précédent
CAF Fonctionnement	1 000,00	
CAF REAP	3 000,00	2 700,00
Commune AUBEVOYE	81 156,00	75 925,00
Communauté de Communes	677 124,00	635 424,00
ASP - CAE	5 428,71	36 895,76
ASP - Emploi Tremplin	108,27	
ASP - Service Civique	2 496,67	1 233,33
Total	770 313,65	752 178,09

3. Produits exceptionnels

Nature	Montant
Ecart CAF 2017	1 295,84
Autres charges sur exercices antérieurs	97,59
Total	1 393,43

4. Charges exceptionnelles

Nature	Montant
Ecart CAF 2017	1 296,77
Total	1 296,77

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié	Exercice clos ,		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres			1	1
Employés	16	15,11	14	13,32
Emplois aidés			3	1,71
Total	16	15,11	18,00	16,03

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps plein = 1 820 H/an

2. Contributions volontaires

Nature	Montant
Locations mobilières	1 114,00
Consommables	21 632,29
Entretien et réparations	32 849,51
Assurance	462,32
Mise à disposition personnel	141 823,92
Autres	48 645,24
Total	246 527,28

Informations fournies par la communauté de communes EURE-MADRIE-SEINE

5. Indemnités de départ en retraite

Le montant du coût du départ à la retraite des salariés de l'association est de 28 280.00 euros. Ce montant est calculé conformément à la Convention Collective dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite, et proratisé pour tenir compte des droits acquis.

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 45%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

COGEB S ADEC EUROPE
S.A.R.L. au capital de 468 000 €
11 Rue d'Alsace - B.P. 413
76504 ELBEUF SUR SEINE CEDEX
SIRET : 365 501 097 00064
Tél. 02.32.96.52.00 - Fax 02.35.81.64.14



ASSOCIATION L'OFFICE COMMUNAUTAIRE D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS

ELBEUF
11, rue d'Alsace B.P. 413
76504 Elbeuf cedex
T 02 32 96 52 00

LE NEUBOURG
56, rue de la République
27110 Le Neubourg
T 02 32 35 24 74

BOURG-ACHARD
62, rue de l'Avenir
27310 Bosgouet
T 02 32 20 91 00

Association déclarée à la Sous-Préfecture des Andelys,
n°W271000055

Siège social : 5, rue Maurice Ravel – BP 14 – 27 940
AUBEVOÏE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relatif à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

contact@cogebis.com - www.cogebis.com



Aux membres de l'Association L'O.C.A.L.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Subventions de fonctionnement :

- *Administratrice concernée : Madame Catherine MEULIEN, représentante de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine*

La Communauté de Communes Eure Madrid Seine a attribué à votre association une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 de 677 124 euros



- *Administrateur concerné : Monsieur Michel GRILLAT, représentant du Conseil Municipal de la Commune du Val d'Hazey.*

La Commune d'Aubevoye a attribué à votre association une subvention de fonctionnement pour l'année 2018 de 81 156 euros.

Fait à ELBEUF, le 25 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes,

La SARL COGEBES

Représentée par Bénédicte BREANT DELIENS

contact@cogebes.com - www.cogebes.com